Collège Anatole France
Rue de Vouziers
CASABLANCA / MAROC
Tél : (212) 5.22.24.34.79. / 522.24.29.36.
Télécopie : (212) 5.22.24.50.14.
e-mail : contact@anatolefrance.org
www.anatolefrance.org

CHARTE DE BON USAGE des visioconférences

EN SITUATION DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE ET (OU) ENSEIGNEMENT EN DISTANCIEL (version « élèves »)

Le présent document a pour objectif de vous informer sur les conditions d'utilisation de l'application de visio-conférence que l'établissement déploie dans le cadre de l'enseignement à distance qui peut être décrété par les autorités locales. L'outil de visioconférence du collège Anatole France est l'application Google Meet.

1 Les élèves sont convoqués aux visio-conférences via un message accessible **dans l'emploi du temps de la classe, dans Pronote.** Il revient donc à l'élève, sous le contrôle de ses parents, de regarder régulièrement Pronote.

2 Au moment de la connexion, l'élève doit, OBLIGATOIREMENT, afficher son visage pour permettre à l'enseignant d'interagir avec les élèves, et ce, pendant toute la durée du cours ; une visio-conférence sans que l'enseignant puisse identifier les membres de son groupe classe revient à une conversation téléphonique anonyme qui n'a pas le même intérêt.

3 Les élèves s'engagent à ne pas fixer, exploiter ou diffuser l'image d'un tiers sans son accord écrit préalable (cf. règlement intérieur)

4 Afin de faciliter l'appel et l'échange entre le professeur et sa classe, chaque élève devra être identifiable par son nom et non pas par un pseudo (**usage exclusif des adresses @anatolefrance.org)**.

5 Par respect pour l'enseignant, lors d'une visio-conférence, les élèves doivent être dans une tenue correcte, de la même façon que s'ils étaient physiquement dans une salle de classe.

6 La présence de parents aux côtés de l'élève n'est pas souhaitable à l'exception des élèves à besoins particuliers qui peuvent être accompagnés de leur AESH.

7 Une visio-conférence n'est pas une vidéo en directe, c'est un échange et une interaction avec l'enseignant. La participation active des élèves est donc attendue.

8 Les plaisanteries et canulars pendant une séance de visio-conférence seront sanctionnés au même titre qu'une perturbation de cours en présentiel.